



Service administratif des travaux  
☎ 04/256 83 59  
Bureau d'Etudes communal  
M. Fraikin  
☎ 04/256 83 71  
e-mail: [andre.fraikin@herstal.be](mailto:andre.fraikin@herstal.be)

Aux Président et Membres du  
Collège communal de Herstal

**DEMANDE DE RACCORDEMENT PARTICULIER A L'EGOUT PUBLIC D'IMMEUBLE(S) PRIVE(S)**

Je soussigné(e) .....  
demeurant à ..... rue ..... n°.....  
Numéro de TVA: .....  
Numéro de Registre National: .....  
Adresse e-mail:.....  
n° téléphone ..... agissant en qualité de propriétaire / copropriétaire (\*) /  
représentant du (des) propriétaire(s) (\*) vous prie de faire raccorder à l'égout public l'immeuble  
sis..... conformément aux  
plans et schémas annexés à la présente et aux éventuelles prescriptions figurant au permis  
d'urbanisme.  
(\* ) Mentionner ici les nom, prénom et adresse complète du (des) copropriétaire(s) ou du (des)  
propriétaire(s) représenté(s) – dans ce dernier cas, une procuration doit être jointe à la présente.  
1.....  
2.....

**Je suis informé(e) que le raccordement à l'égout public ne pourra être réalisé que minimum 30 jours calendrier après agréation de la chambre de visite disconnectrice par un technicien communal.**

Je souhaite que les travaux soient réalisés à partir du .....

Je suis informé(e) que le montant à payer s'élève à **2.975,00 €** (deux mille neuf cent septante cinq euros) par raccordement et m'engage à régler la somme qui me sera facturée par l'Administration communale dans les délais fixés par celle-ci. Je choisis le mode de paiement suivant : (*biffer la mention inutile*) :

- soit au comptant, dès réception de la facture ;
- soit en **60 (soixante) mensualités**, avec majoration d'un taux d'intérêt de **2 %** (soit une mensualité totale de **50,57 €**), exclusivement par ordre permanent au nom de la Ville (compte Belfius BE08-091-0004252-13) à donner dès réception de la facture fixant les mensualités.

Dans les voiries pourvues d'égouts publics, le réseau d'égouttage privé doit être établi à un niveau permettant le branchement au collecteur. Ce branchement doit respecter les conditions techniques suivantes :

1. présenter une pente de 3 cm par mètre vers le collecteur;
2. être établi à une profondeur de 1,50 m minimum sous le niveau du trottoir mesurée au-dessus de la canalisation;
3. le percement doit être situé dans la partie supérieure du collecteur.

Si la profondeur de l'égout public ne permet pas de respecter ces conditions, le requérant devra envisager une installation d'égouttage suspendue avec reprise éventuelle des fonds de cave par pompage.

Fait à Herstal, le .....  
signature ( précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Réservé au Service :			
égout privé contrôlé le .....	Nom .....	Signature :	
Raccordement réalisé le .....	Nom .....	Signature :	
P.U.N° .....	Délivré le .....	RACCORDEMENT N° .....	